



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

CONSEIL SUPÉRIEUR ÉDUCATION

22 MAI 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Les Assises de la Santé Scolaire, qui se sont tenues le 14 mai dernier, ont mis en lumière des défis majeurs auxquels nous devons répondre. Les constats sont alarmants : augmentation des troubles anxieux, des troubles dépressifs et des pensées suicidaires. Le suicide d'un collégien à Béziers vient nous rappeler si besoin était, l'urgence d'agir.

L'École constitue le premier lieu de vie sociale de l'enfant. L'équipe éducative au sein de l'École accompagne le développement de l'enfant. C'est souvent à l'école que les premières difficultés sont repérées, qu'elles soient langagières, motrices, sociales, comportementales. Les enseignants du premier et du second degré, et plus généralement l'ensemble des équipes éducatives, sont en première ligne dans le repérage des signes de souffrance psychologique des enfants et des jeunes. Elles et ils sont au contact des enfants et peuvent repérer des signaux faibles liés à une santé mentale dégradée, puis diriger l'élève, ses parents, vers les personnes ressources que sont les médecins scolaires, les infirmier.ères, les psyEN ou les assistant.es sociale.es

Voilà pour la théorie. Et maintenant dans la vraie vie des écoles, des collèges et des lycées.

En cette fin d'année scolaire, les infirmier.es, les assistant.es social.es et les psychologues de Lozère sont cantonné.es à leur seul établissement de rattachement. L'administration leur demande de ne plus se déplacer dans les écoles et les autres établissements de leur secteur car l'enveloppe des frais de déplacement est vide. C'est le résultat d'une gestion financière par coup de rabots.

Le nombre de postes vacants de médecins scolaires est dramatiquement inquiétant. Pourtant aucune annonce de revalorisation pour reconnaître ces personnels et améliorer l'attractivité de ces métiers. Il y avait pourtant des promesses, elles sont repoussées aux calendes grecques.

De façon plus général et concernant l'ensemble des personnels médico-sociaux, parmi les annonces des assises, aucune n'est tangible concernant l'amélioration des rémunérations, des carrières ni concernant l'amélioration des conditions de travail.

Les assises fixe un cap qui pourrait nous convenir, notamment sur le renforcement du travail collaboratif entre les professionnels que sont les médecins, les infirmiers, les AS et les PSY mais sans aucun moyen derrière pour financer des mesures concrètes à ce stade, qu'en sera t-il ? Pire certaines mesures vont venir dégrader le service rendu au public. La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques s'inquiète notamment de l'abandon de la visite médicale systématique des 6 ans dans le cadre scolaire.

La santé mentale est déterminée par de nombreux facteurs. Parmi ceux-ci, il y a les facteurs environnementaux dont les facteurs scolaires. Le ministère de l'éducation nationale a placé le bien-être et la santé au cœur des priorités en matière de politique éducative. Pourtant ce même ministère prend des décisions qui vont venir alimenter les facteurs scolaires de la dégradation de ce bien-être en instaurant à tous les niveaux des évaluations sanctions et couperets qui trie les élèves, en faisant le choix de programmes annuels surchargés centrés sur des savoirs académiques théoriques. Pourtant, changer ces aspects de la politique éducative ne coûte rien !

Une nouvelle fois, le gouvernement ne fait pas les choix budgétaires nécessaires au service public de l'éducation. Pour avancer vraiment, il faudrait accepter de changer l'école davantage et de redonner aux professionnels le temps et les moyens de faire un travail de qualité au service de nos élèves.